

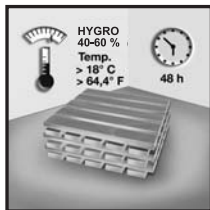
OUTILS ET MATÉRIAUX

- Pare-vapeur (d'au moins 0,15 mm / 6 mil) (au besoin)
- Moulures en T (au besoin)
- Ruban à mesurer
- Équerre de charpentier
- Couteau tout usage
- Lunettes de sécurité
- Crayon/marqueur
- Cordeau traceur/cordelette
- Barre de tirage
- Masque antipoussières (homologué NIOSH)
- Grands espaceurs de 10 mm (3/8 po)
- Ruban adhésif résistant à l'humidité de 51 mm (2 po)
- Scie égoïne ou scie à montants (à denture fine)
- Scie mécanique (parmi les suivantes) : scie circulaire à table, scie à onglets, scie circulaire ou scie sauteuse

REMARQUE : Des lunettes et gants de sécurité doivent être portés en tout temps.

PRÉPARATION

Acclimatation : Les planchers stratifiés Golden Select doivent s'acclimater aux conditions de votre maison avant d'être installés. Pour ce faire, commencez par empiler les boîtes de façon croisée dans la pièce où le plancher sera installé, loin des murs extérieurs et des appareils de chauffage ou de climatisation, durant 48 heures. L'installation doit se faire à une température d'au moins 18 °C (64 °F) et l'humidité relative ne doit pas excéder 75 %. Le taux d'humidité relative idéal se situe entre 40 % et 60 %.



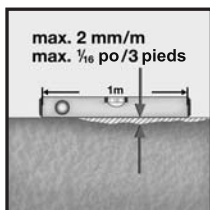
Jeu permettant le travail du bois : Sous l'effet des changements de l'humidité relative, les planchers stratifiés Golden Select prennent de l'expansion ou se contractent. Il faut donc laisser un jeu de 10 mm (3/8 po) autour du périmètre de la pièce et des objets fixes, et de 15 mm (5/8 po) pour les pièces dépassant 7,6 m (25 pi). Une fois le plancher installé, le jeu sera recouvert par les plinthes ou les quarts-de-rond.

Dimensions maximales de la pièce : Les planchers stratifiés Golden Select peuvent être installés dans une pièce de dimensions maximales de 12 m (40 pi lin.) de longueur ou de 12 m (40 pi lin.) de largeur, et il n'est pas nécessaire d'ajouter des moulures. Toutefois, pour les pièces excédant 12 m (40 pi lin.) en longueur ou en largeur, et pour toutes les entrées de porte, vous devez utiliser des moulures en T.

PRÉPARATION DU SOUS-PLANCHER

A. Préparation et mesures de précaution générales

- Le sous-plancher doit être propre, exempt de saletés et de débris, et en bon état, avant de procéder à l'installation.
- Le taux d'humidité du sous-plancher doit être mesuré avant de procéder à l'installation et ne doit pas dépasser 12 % sur l'ensemble de l'aire d'installation.
- Les tapis ne constituent pas une sous-couche appropriée pour les planchers stratifiés. Conséquentement, tous les tapis, thibaudes, semence à tapis et sous-tapis, doivent être retirés avant l'installation.
- Les écarts dans la planitude du sous-plancher ne doivent pas excéder 2 mm par m (1/16 po par 3 pi).
- Pour une circulation adéquate de la chaleur, vous devez allouer un espace d'au moins 12,5 mm (1/2 po) entre la surface du plancher et le bas des plinthes chauffantes électriques.



B. Béton

Le sous-plancher en béton doit être complètement durci et on doit lui permettre de sécher pendant au moins 60 jours avant l'installation. Évaluez l'humidité du sous-plancher en béton avant d'entreprendre l'installation. Utilisez un pare-vapeur en polyéthylène d'au moins 0,15 mm (6 mil) d'épaisseur. Les lés de pare-vapeur doivent se chevaucher de 20 cm (8 po) et leurs jonctions doivent être raccordées avec de l'adhésif résistant à l'humidité. Remonter le pare-vapeur de 2 cm (3/4 po) le long des murs.

C. Bois

Le sous-plancher en bois doit être stable, en bon état et vissé ou cloué aux poutres de support. Les planchers stratifiés Golden Select ne doivent pas être appliqués sur un sous-plancher en bois qui repose directement sur du béton. Pour les planchers installés au-dessus d'un vide sanitaire, il est recommandé de prévoir un pare-vapeur de 0,15 mm (6 mil). Les lés de pare-vapeur doivent se chevaucher de 20 cm (8 po) et leurs jonctions doivent être raccordées avec de l'adhésif résistant à l'humidité. Faites remonter le pare-vapeur de 2 cm (3/4 po) sur le mur et coupez-le une fois la plinthe installée.

D. Vinyle (feuilles/carreaux), linoléum, carreaux de céramique

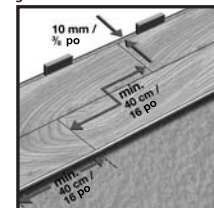
Si les planchers stratifiés Golden Select sont installés sur un revêtement en vinyle, en linoléum ou sur des carreaux de céramique, il faut prévoir un pare-vapeur de 0,15 mm (6 mil). Les lés de pare-vapeur doivent se chevaucher de 20 cm (8 po) et leurs jonctions doivent être raccordées avec de l'adhésif résistant à l'humidité. Faites remonter le pare-vapeur de 2 cm (3/4 po) sur le mur et coupez-le une fois la plinthe installée.

MODE D'INSTALLATION

Important : Ne jamais frapper sur le plancher stratifié Golden Select durant l'installation

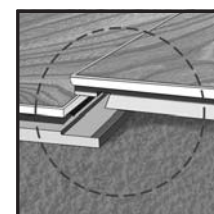
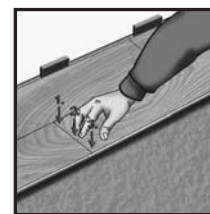
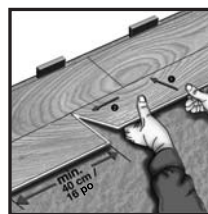
Il est recommandé d'agencer les lattes en alternant au moins entre trois boîtes afin d'obtenir une allure des plus naturelle et variée. Vérifiez qu'aucune des lattes n'est endommagée avant de commencer l'installation. Les première et dernière rangées installées doivent être d'une largeur minimale de 9 cm (3,5 po). Les première et dernière lattes d'une rangée doivent être d'une longueur minimale de 40 cm (16 po), et les rangées doivent être décalées d'au moins 40 cm (16 po).

Assurez-vous de conserver un jeu de 10 mm (3/8 po) à l'aide d'entretoises.



A. PREMIÈRE RANGÉE

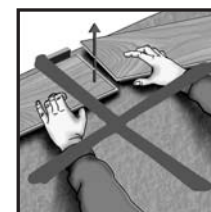
- Commencez la pose dans un coin de la pièce et travaillez de gauche à droite.
- Disposez la première latte de manière que sa languette latérale longue soit face au mur.
- Maintenez le côté droit de la deuxième latte à un angle de 30 degrés et placez sa languette latérale courte dans la rainure de la première latte.
- Abaissez la latte afin d'enclencher les deux lattes.
- Continuez ainsi jusqu'à la fin de la première rangée.
- Vous pouvez utiliser le reste de la dernière latte de la première rangée afin de commencer la deuxième si celle-ci mesure au moins 40 cm (16 po) de longueur.
- Afin d'éviter de terminer la rangée avec une latte de moins de 40 cm (16 po) de longueur, vous devrez peut-être couper la première latte. N'oubliez pas de toujours couper la rainure de la dernière latte.



B. LES AUTRES RANGÉES

- Disposez la première latte de la deuxième rangée en alignant son côté long avec la rainure de la rangée précédente, soit de la même façon que vous avez procédé pour l'installation des côtés courts de la première rangée (c.-à-d. maintenir à un angle de 30 degrés ou moins).
- Installez les autres lattes comme suit :
 - Installez le long côté de la latte contre la rangée précédente.
 - Avant d'abaisser une latte, vérifiez que sa languette latérale courte chevauche la rainure latérale courte de la latte précédente.
 - Abaissez délicatement la latte (un léger mouvement oscillatoire ou de haut en bas peut aider à abaisser la latte).
 - Exercez une pression sur le côté court des lattes afin d'activer le mécanisme d'enclenchement. Vous devriez normalement entendre un clic.
 - Pour un plancher davantage robuste et d'aspect plus naturel, assurez-vous de décaler les joints d'extrémités des lattes de chaque rangée d'au moins 40 cm (16 po).
 - Si vous utilisez une scie électrique portative (scie sauteuse) pour couper une latte, la couche décorative doit être placée face vers le haut. Par contre, si vous utilisez une table de sciage, la couche décorative doit être placée face vers le bas.

En cours d'installation, si vous devez désassembler des lattes sur la longueur (de la pièce), soulevez le long rebord de la rangée à un angle d'environ 30° afin de désengager le mécanisme d'installation du long rebord. Pour le rebord court de la latte, NE SOULEVEZ PAS les lattes par les côtés car cela endommagera le mécanisme. Faites plutôt glisser les rebords courts l'un contre l'autre en direction opposée.



ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Les planchers stratifiés Golden Select sont parmi les plus résistants sur le marché, néanmoins ils ne sont pas à toute épreuve. En effet, l'apparition de légères rayures superficielles relève de l'usure normale de tout plancher stratifié. Voici quelques conseils pour faire en sorte que votre plancher soit aussi résistant pour les années à venir qu'au jour de son installation.

- Placez des paillassons et des carpettes près des entrées principales où la circulation est importante, et des coussinets protecteurs sous les pieds de meubles afin de réduire les risques d'égratignures.
- Passez l'aspirateur ou une vadrouille sèche afin de retirer les particules de saleté non incrustées ou les poussières.
- Lors du nettoyage, n'utilisez pas une vadrouille mouillée et ne versez pas d'eau ou de nettoyant sur le plancher, mais utilisez plutôt un linge humide.
- N'utilisez pas de produits nettoyants à base de savon ou de détergent abrasifs. Nettoyez avec un détergent à base d'eau conçu pour le plancher stratifié.
- Ne jamais laisser l'eau reposer sur le plancher. Veuillez immédiatement essuyer les déversements.
- N'utilisez pas de produits à polir, de cire ou de nettoyants abrasifs.
- Maintenez l'humidité de la pièce entre 40 % et 60 % toute l'année. Il peut s'avérer nécessaire d'utiliser un déshumidificateur en période de forte humidité et un humidificateur en période de faible humidité.

GARANTIE

Les planchers stratifiés Golden Select sont assortis d'une garantie limitée de 35 ans pour usage résidentiel. Les dispositions de la garantie commerciale stipulent que :

- Le plancher sera exempt de tout défaut de fabrication.
- La couche décorative ne se détériorera pas.
- Le plancher ne se décolore pas à l'exposition du soleil, d'un éclairage électrique ou de rayons UV.
- Le plancher ne se tachera pas.
- Les joints demeureront intacts pour un usage normal.

Les planchers stratifiés Golden Select sont assortis d'une garantie limitée de 10 ans pour usage commercial léger. Les dispositions de la garantie commerciale stipulent que :

- Le plancher sera exempt de tout défaut de fabrication.
- La couche décorative ne se détériorera pas.
- Le plancher ne se décolore pas à l'exposition d'un éclairage électrique ou de rayons UV.
- Le plancher ne se tachera pas.
- Les joints demeureront intacts pour un usage normal.

La garantie pour usage commercial de Golden Select s'applique aux installations situées dans des endroits ne donnant pas directement sur une rue, comme les bureaux, les chambres et les suites d'hôtel, les salles de conférence et polyvalentes dans les hôtels, et les magasins de détail.

Cette garantie ne s'applique pas aux installations situées dans des endroits à usage commercial industriel comme, mais sans s'y limiter, les aéroports, les restaurants, les bars, etc. Cette garantie commerciale ne sera applicable que dans la mesure où le plancher est installé par un professionnel, selon les instructions d'installation de Golden Select, et dans un endroit intérieur sec.

Les conditions suivantes s'appliquent à la garantie et peuvent l'annuler si elles ne sont pas respectées. Le propriétaire doit suivre les instructions d'entretien et de maintenance.

- Le revêtement de plancher doit être installé conformément aux instructions d'installation fournies.
- Toute demande d'indemnisation aux termes de cette garantie doit être présentée dans les 30 jours suivant la constatation d'un dommage.
- Tout dommage occasionné à la couche protectrice doit pouvoir être vu d'une position debout et couvrir une superficie d'au moins 13 centimètres carrés (2 pouces carrés). Toute atténuation de la brillance ou du lustre n'est pas considérée comme une usure de la couche protectrice et n'est pas couverte par la garantie.
- Une preuve d'achat, telle qu'une facture de vente, est obligatoire au moment de réclamer la garantie.
- Le fabricant se réserve le droit de désigner un représentant pour inspecter le plancher et prélever un échantillon pour analyse.
- Retirer le plancher avant de communiquer avec le service des réclamations de Golden Select entraînera l'annulation de la garantie.
- La garantie est seulement applicable sur le produit installé à l'intérieur.
- La garantie comprend le remplacement du matériel, mais exclut les coûts de la main-d'œuvre.
- Sur approbation d'une demande d'indemnisation au titre de la garantie, Golden Select informera le requérant des directives à suivre afin d'obtenir une réparation ou un remplacement. Le requérant disposera de 90 jours afin de se conformer aux directives. En cas d'omission du requérant de se conformer dans les 90 jours, celui-ci devra renoncer à tous droits dans le cadre de la garantie restreinte.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

- Tout dommage résultant d'une installation, d'un entretien, d'un nettoyage ou d'une maintenance inappropriés.
- Tout dommage causé par un impact sévère, une rayure, une coupure, un incendie, une inondation, une altération ou tout autre dommage causé par un cas de force majeure.
- Bien que les revêtements de plancher stratifié de Golden Select disposent de rebords traités pour une résistance accrue à l'humidité, ils ne sont pas pour autant à l'épreuve de l'eau. Les dommages causés par l'eau ou tout autre liquide, comme le gonflement des joints, ne sont pas couverts aux termes de la garantie.
- De petites fentes peuvent se produire entre les planches stratifiées installées au-dessus du chauffage par rayonnement. Ces dernières ne sont pas couvertes par la garantie.
- Pour les produits aux rebords biseautés, l'écaillage et l'usure de moins de 5 mm (3/16 po) sur les rainures des lattes ne sont pas couverts par la garantie.
- La garantie restreinte ne s'applique pas aux moulures.
- La garantie s'applique uniquement aux revêtements de plancher achetés auprès d'un distributeur agréé.
- Cette garantie ne couvre pas les défauts attribuables à une préparation inappropriée du sous-plancher ou de la surface (une installation adéquate doit être précédée d'une évaluation du taux d'humidité servant à vérifier qu'il n'y a pas présence d'humidité excessive dans le sous-plancher). Un pare-vapeur doit également être installé sur les sous-planchers en béton, au sous-sol ou dans les endroits sujets à l'humidité.
- Cette garantie ne couvre pas les dommages attribuables à la présence d'eau ou d'humidité dans le sous-plancher ou en dessous du plancher, y compris, sans s'y limiter, aux dommages attribuables à la pression hydrostatique (eau ou humidité sous le plancher qui remonte à la surface en raison d'une pression exercée) ou à d'autres facteurs.

Golden Select n'offre aucune autre garantie, explicite ou implicite. La présente garantie remplace toute autre garantie.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

Toute demande d'indemnisation aux termes de cette garantie doit être présentée dans les 30 jours suivant la constatation du problème en communiquant avec le Soutien technique par courriel à l'adresse techsupport@goldenselect.ca ou par téléphone au (1 800) 234 219. La demande d'indemnisation doit contenir une preuve d'achat (où figure la date de l'achat). Golden Select se réserve le droit de faire inspecter le plancher par un de ses représentants qui prélèvera des échantillons pour analyse. Advenant un manque de collaboration raisonnable de la part du requérant envers le représentant qui procède à l'inspection et au prélèvement d'échantillons, Golden Select ne sera aucunement tenue d'assister le requérant.

*** Remarque importante : Le propriétaire/ l'acheteur doit vérifier la couleur, le fini et la qualité avant l'installation du plancher. Le fabricant n'est pas responsable des coûts résultant de l'installation d'un plancher ayant des défauts visibles.**

Pour toute question au sujet de l'installation, veuillez communiquer avec notre service de soutien technique par courriel à l'adresse courriel techsupport@goldenselect.ca ou par téléphone au (1 800) 234 219. Pour acheter des moulures qui s'agenceront, prière de communiquer avec notre service à la clientèle à l'adresse info@goldenselect.ca ou de visiter www.goldenselect.ca.